

- Processus de transfert de responsabilité
- Organisation des données pour le stockage LTS
- Le contact du data stewart FBM

- Un résumé de sa recherche
- La nature des données (données de recherche, données personnelles, données sensibles)
- Si nécessaire, l'autorisation de la Commission cantonale d'éthique.
- Le nom, le lieu et les caractéristiques de l'institution où il part
- Une brève présentation de la recherche future

- La liste des BD et serveurs sur lesquels les données sont stockées
- Les types de données concernées par sa demande
- Les conditions de collecte des données (source)
- Les éventuels contrats liant le PI avec d'autres institutions

Le contrat est signé successivement par:

- Représentant de l'institution d'accueil
- Vice-Doyen Recherche et Innovation FBM
- Vice-Recteur Recherche et Relations internationales UNIL